

Remorque de travail (vhc.spécial) +)	Marque E D I L G R U	Type 1000 - 30	Fiche d'homologation n° CH 9240 03
---	-------------------------	-------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "1000-30" sur plaquette du constructeur, à gauche, à l'avant sur traverse.

Numéro du châssis frappé à gauche, à l'avant en haut sur traverse  
 Signe d'identification du moteur frappé -

Constructeur EDILGRU-COZZUOL-VALCARENGHI S.p.A. Importateur BAUMASCHINEN AG, Zurich

CHASSIS	Nombre d'essieux 2	Nombre de roues 6 (AV=2 / AR=4)	MOTEUR	Genre	Temps
Direction	chariot pivotant	Assistance -	Marque	Carbur.	
Frein de service	à air comprimé, 2 conduites, indirect, à expansion interne, soupape de commande avec soupape de libération, 4 cylindres de frein, sur toutes les roues				
Frein stationn.	mécanique, à expansion interne, câble, manivelle, sur toutes les roues				
Transmission	-	Nombre vit. -	Cylindr.	cm <sup>3</sup>	CV-Impt
Blocage differ.	-	Crochet rem. anneau 045**	Vitesse max.	20	km/h
			CV-puiss.	( )	à ( ) t/m

CARROSSERIE	Forme	grue	Nombre portes	-
	Tolt ouvert	-		
Nombre de places : Total	-	AV -	milieu -	AR -
				Places debout -
			Refrigidissement	
			Bruit	dB ( ) à ( ) t/m
			Amortissement bruit	

DIMENSIONS	Voie	AV 690	AR 1500
	Diam. braquage	G -	DR -
Empattement	5900 / ( ) / ( ) / ( )		
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	16600		
Largeur	2500		
Hauteur	4200 +)		
Porte à faux	AV	3800	
	AR	6900 +)	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	4100		11400	15500
Charge utile				
Poids total	4100		11400	15500
Garantie fabr.	6000		12000	18000
Dimens. pneus	30-11.50-14.50/11.5-15 24 PR			
Charge p. essieu	8000(9,0)		16000(9,0)	20 km/h
Poids maxi remorquable	de l'ensemble		-	kg

**EQUIPEMENT**                      Equipement électrique \_\_\_\_\_ V

Feux de route \_\_\_\_\_ -                      Avertisseur optique \_\_\_\_\_ -

Feux de croisement \_\_\_\_\_ -                      Feux de position \_\_\_\_\_ -

Feux de gabarit AV=2/A(E) AR=1/R(E) lat.=2/CHI220402 §)

Avertisseur \_\_\_\_\_ -                      Niv. sonore \_\_\_\_\_ - ( - )

Essuie-glace \_\_\_\_\_ -                      Lave-glace \_\_\_\_\_ -

Feux arrières 2/R (E)                      Catadioptrés §)

Feux stop 2/S-1 (E)                      Feux de recul \_\_\_\_\_ -

Eclair.plaque contr. \_\_\_\_\_ -                      Plaque forme haute/oblongue \_\_\_\_\_

Rétroviseur \_\_\_\_\_ -                      Indic. vitesse \_\_\_\_\_

Indic. direction clign. 2/

AV \_\_\_\_\_ -                      latér. \_\_\_\_\_ -                      AR 2a (E)

Avert. clign. \_\_\_\_\_ -                      Lampes de travail \_\_\_\_\_ -

2 cales d'arrêt : 400 x 300 x 180 mm

**INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION**

Genre Remorque de travail (vhc.spéc.)

Marque & type EDILGRU 1000-30

Homologation n° CH 9240 03

Forme de la carr. grue

Places ass. : Total \_\_\_\_\_ - ( \_\_\_\_\_ - avant)

Poids à vide 15500                      Carburant \_\_\_\_\_ -

CV \_\_\_\_\_ -

Charge utile \_\_\_\_\_ -                      Cylindrée \_\_\_\_\_ - cm<sup>3</sup>

Poids total 15500                      Poids de l'ensemble \_\_\_\_\_ -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 1051 / 1084

REMARQUES voir CARTE COMPLEMENTAIRE

Lieu et date de l'expertise  
Mezzovico, 18.6.71  
Berne, 7.2.72

La commission d'expertise

24

Remorque de travail  
(vhc.spécial) +)

Marque  
E D I L G R U

Type  
1000 - 30

Fiche d'homologation n°  
CH 9240 03

FICHE COMPLEMENTAIRE I.

+ ) Véhicule spécial : hauteur, porte à faux arrière, poids.

Conditions :

\* ) Frein de service :

1. La soupape de freinage de la remorque doit être montée à l'intérieur du longeron de gauche.
2. Des valves de contrôle doivent être fixées sur le distributeur, 1 pour chaque roue.
3. Une valve de contrôle doit être fixée entre la soupape de transfert et la soupape de remorque.
4. Une soupape de libération rapide doit être montée dans la conduite de commande.  
(Temps perdu moins de 1.0 sec.)
5. Une soupape de libération rapide doit être montée devant le distributeur, sur les cylindres de freinage des roues. (Temps perdu moins de 1,0 sec.)

\*\* ) L'intérieur de l'anneau du timon doit être conique sur les bords.

§ ) Equipement : monté par l'importateur. Eclairage arrière amovible.

Catadioptres : AV + AR et latéraux montés à demeure.

Feux de gabarit : 2/blanc, sur l'avant de la grue.

A noter dans le permis de circulation, page 4 :

- Lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés.
- Disque 20 km/h exigé.
- Les béquilles doivent être repliées vers le haut et assurées.
- La tourelle doit être assurée.
- Un panneau de marquage de 400 x 400 mm balisé jaune-noir doit être monté à l'extrémité arrière de la grue. 1 feu de gabarit rouge vers l'arrière.
- La grue doit être marquée à l'avant et de chaque côté ainsi qu'à l'arrière de chaque côté d'un balisage jaune-noir, en outre un signal selon OCE art. 35 al. 4 est exigé.
- Lors de courses de transfert une autorisation spéciale est exigée de cas en cas vu que la hauteur de 4 m admise par la loi est dépassée.

OK